

Edito

Sommaire

page 1 :

Edito

page 2 :

Bien vieillir
en toute autonomie

page 3 :

Canal Seine Nord Europe
1^{er} Mai

pages 4 et 5 :

Nouvelle procédure
prud'homale
Pôle Emploi

pages 6 et 7 :

Luttes gagnantes

pages 7 et 8 :

AG d'ECLA-TS
Les journées
du tourisme alternatif

LE LIEN PICARD

Journal trimestriel
du Comité Régional CGT Picardie
ISSN 2112-3802
PRIX : 0,50 €
N° CPPAP : 0721 S 08349

Directrice de la publication :
Frédérique LANDAS
Tél. : 03 22 33 35 00
e-mail : picardie@cgt.fr

Imprimé par Polyservices - Beauvais



Imposons nos exigences de progrès social

Nous sommes dans un contexte politique particulier : un président élu par défaut, mais disposant d'une majorité présidentielle au parlement – elle-même la plus mal élue de l'histoire avec un taux d'abstention record, particulièrement chez les ouvriers, les employés et les jeunes.

C'est dans ce contexte que le Président Macron voudrait passer en force et au pas de course des réformes qui ne feront qu'aggraver la situation des salarié.e.s, mais aussi celle de la France.

Pourquoi autant de précipitation ?

Certainement pas pour créer des emplois – pas plus que les réformes précédentes ; c'est d'ailleurs ce que confirme un rapport de l'INSEE* : le code du travail n'est pas un frein à l'emploi.

Faute d'adhésion à son programme plus libéral que jamais, E. Macron sait que ses réformes sont impopulaires : déjà 60% des français se prononcent contre sa réforme du code du travail et celle de la CSG.

Alors à nous de porter au débat dans les syndicats, avec les salarié.e.s nos propositions revendicatives en nous appuyant sur nos campagnes** :

- Conquête d'un code du travail du 21^{ème} siècle,
- Conquête du 100% Sécu,
- Réduction du Temps de Travail à 32H,
- Augmentation des salaires,
- Pour l'industrie et les Services publics,
- Pour l'égalité Femmes/Hommes,
- Sur le coût du capital,
- Sur les libertés syndicales,
- Contre le racisme et les idées d'extrême droite ...

autant de portes d'entrée pour coller aux préoccupations des salarié.es dans les entreprises et les services pour créer et faire monter partout le rapport de force nécessaire.

Mobilisons nous partout pour imposer nos exigences de progrès social !

Profitons quand même de la période estivale pour mettre en œuvre un de nos acquis sociaux , le droit aux vacances, pour reprendre des forces et préparer une rentrée offensive !

*consultable sur notre site

**matériel disponible sur notre site



Frédérique LANDAS
Secrétaire régionale



Retrouve l'actualité de la CGT Picardie
sur notre site web



Le CESER a travaillé un rapport-avis

« Anticiper le développement de la silver économie : bien vieillir en toute autonomie »

... Qu'en pense le groupe CGT au CESER ?

La CGT considère que bien vieillir en toute autonomie est un droit fondamental. Et le plein exercice de ce droit fondamental implique une obligation de résultat de la part de la Puissance publique.

Les rapporteurs ont eu l'intelligence de traiter du sujet par le bon bout, en effet, la « silver économie » n'a de sens que si elle se construit en réponse aux besoins présents et à venir de la population régionale. Elle ne peut pas avoir comme postulat de départ la création de richesses économiques au profit de quelques-uns, même habillée de cohortes potentielles de nouveaux emplois.

... Au regard de ce rapport-avis, quel constat fait le groupe CGT ?

Les potentialités de création de richesses et d'emplois dans le secteur de la silver économie, des séniors sont étroitement liées d'une part, à la capacité contributive des personnes, les premiers concernés, les séniors des Hauts-de-France, ayant le plus faible niveau de vie de la France métropolitaine. D'autre part, la solidarité intergénérationnelle mise en œuvre par la puissance publique. A cet égard, la CGT a fait observer et a dénoncé que la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) ne soit pas intégralement reversée au budget de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) : pour les seules années 2013 et 2014, un milliard a été soustrait alors que par exemple les EHPAD et les services à domicile souffrent de manque de personnels qualifiés faute de financement. (Le groupe CGT a voté favorablement cet avis)

Davantage de bénéficiaires de l'APA en Picardie

Le taux de Picards âgés de 75 ans ou plus touchant l'allocation personnalisée d'autonomie est élevé. Cela est révélateur de la dégradation plus précoce de leur état de santé, une situation à rapprocher de leurs conditions de travail lorsqu'ils étaient en emploi.

En 2013, 35264 personnes de 75 ans ou plus vivant en Picardie, **soit 22,4% de cette population**, bénéficient de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation mise en place en 2002 pour pallier à la perte d'autonomie des personnes âgées et qui est versée à partir de 60 ans sans condition de ressources.

Le taux de la région est supérieur à la moyenne nationale (20,8%), indiquant un taux de handicap plus important pour cette catégorie d'âge en Picardie qu'au plan national. Et cela en dépit d'une espérance de vie qui est plus faible dans la région, de 2 ans pour les hommes et d'1,5 pour les femmes, que la moyenne française, qui a pour effet de diminuer le nombre de bénéficiaires potentiels.

Ce poids plus fort de la dépendance parmi les Picards les plus âgés est aussi à rapprocher de leurs conditions de travail plus difficiles quand ils étaient actifs.

En effet, comme l'APA est versée sans condition de ressources, la surreprésentation des bénéficiaires dans la région s'explique d'abord par une dégradation plus rapide de leur état de santé avec l'âge.

Cela est confirmé par le fait qu'en Picardie, il n'y a pas de lien entre pauvreté et versement de l'APA, comme c'est le cas dans le sud de la France. Au contraire, alors que le taux de pauvreté en Picardie est un des plus élevés de France si l'on considère l'ensemble des habitants (15,6% en 2013), *il est plus faible si on se limite aux seules personnes de *75 ans ou plus (8 % contre 8,9%).

Par conséquent, c'est bien dans le passé de ces bénéficiaires, et notamment leur travail, qu'il faut chercher les causes de cette perte d'autonomie plus fréquente.

Par ailleurs, le taux de bénéficiaires de l'APA est, en Picardie, beaucoup plus fort parmi les personnes de 75 ans et plus vivant à domicile : il est de 14,2% contre 12,3% au plan national. Cela est à rapprocher du fait que la région, le suivi à domicile est facilité par un taux d'équipement en services de soins infirmiers à domicile supérieur à celui observé au niveau de la France : 23 places pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus contre 19,6.

Source : CGT INSEE Picardie n°75

Annonce d'une clause d'insertion dans un maximum de marchés

La démarche « Grand Chantier » coordonnée par l'Etat (préfet de la Région Nord Pas de Calais Picardie) se décline en plusieurs actions :

- « Canal emploi », portée par Pôle Emploi, pour préparer l'emploi local en facilitant l'embauche locale sur le chantier,
- « Canal formation », portée par la Région, pour répondre aux besoins de formation des métiers du chantier,
- « Canal solidaire », portée par les Départements, pour favoriser l'emploi des personnes en insertion professionnelle (jeunes, allocataires du RSA..),
- « Canal entreprises » pour permettre aux entreprises locales de participer au projet,
- « Canal connexion » portée par la DREAL pour organiser les moyens de transport et d'hébergement pour les personnes employées sur le chantier.

L'étude conduite lors de la mission de reconfiguration en décembre 2013 estimait que le chantier mobiliserait 3000 à 6000 emplois directs par an.

Les six départements qui seront traversés par le canal Seine Nord Europe veulent généraliser le recours à la clause d'insertion sur le chantier. Le Val-d'Oise, l'Oise, l'Aisne, la Somme, le Pas-de-Calais et le Nord ont rédigé ensemble un cahier des charges, de près de 50 pages, pour faciliter le recrutement de personnes éloignées de l'emploi dans les marchés passés auprès des entreprises. «Nous proposons une offre de service globale, ce qui n'a jamais été fait à cette échelle».

Source AEF du 26 avril

Levier de développement pour la région ?

Pour la CGT, de nombreuses zones d'ombre persistent. Ce rapport-avis n'apporte pas les éclaircissements et les réponses nécessaires à la veille du démarrage du chantier. Par exemple, sur des dimensions plus spécifiques, comme la filière de la batellerie.

Le label « grand chantier » impose une clause d'insertion qui ne s'avérera efficace que si tout est mis en œuvre pour former les demandeurs d'emploi aux métiers du chantier qu'ils soient directs, indirects ou induits. Ces formations doivent être qualifiantes et accompagner la personne tout au long de son parcours.

Pour la CGT, dès lors que des infrastructures font l'objet de financements majoritairement publics comme au cas présent, la gouvernance et la régulation de l'utilisation doivent être publiques afin de garantir l'intérêt général et le développement des territoires. (Le groupe CGT s'est abstenu)

Un 1^{er} mai placé sous le signe du progrès social, de la solidarité et la paix entre les peuples

La CGT porte la possibilité et la nécessité de sortir de la logique de mise en concurrence entre les territoires et les populations. Les oppositions systématiques entre les pauvres et les moins pauvres, entre salariés et travailleurs indépendants, entre les immigrés et la population française est un leurre qui détourne du vrai débat qui est celui de la définanciarisation de l'économie et de l'entreprise et d'un autre partage des richesses.

Fort de ce constat, 600 personnes se sont retrouvées à Amiens, 60 à Friville Escarbotin, 20 à Ham, 120 à Abbeville, 50 à Albert et 200 personnes à Beauvais et Compiègne.



La nouvelle procédure prud'homale

Une interview de Françoise Maréchal

Animatrice du Collectif Juridique 80 et Conseillère Prud'homale, section Industrie depuis 2002

Le décret n° 2016-660 du 20 mai 2016 relatif à la justice prud'homale et au traitement judiciaire du procédure prud'homale décidée par la loi Macron du 6 août 2015.

Cette réforme de la procédure prud'homale s'inscrit dans une dynamique plus globale

En effet, ces dernières années, les droits des salariés justiciables ont été mal traités avec la réforme obligatoire devant la Cour de cassation (à un coût prohibitif), la réduction des délais de prescription,

Ces réformes ont pour objectif de compliquer l'accès au juge, afin de diminuer le nombre de demande du patronat qui ne conçoit la justice que comme une entrave au libéralisme économique définitivement mettre de côté le Code du travail et sa juridiction, le conseil de prud'hommes, les ment» c'est-à-dire savoir à l'avance ce qu'une infraction leur coûtera et si possible, régler cela en

Les nouveautés importantes de cette réforme

En premier lieu : la parité obligatoire pour les nouveaux mandats à exercer à partir de 2018, mais la CGT 80 avait déjà la parité sur les précédents mandats, contrairement aux autres organisations syndicales et patronales. Une parité qui s'est d'ailleurs révélée très fructueuse tant les camarades qui se sont investies dans ce mandat se sont montrées particulièrement revendicatives et totalement dans la ligne CGT de défense des droits des salarié-es.

Il faut également rappeler que les Prud'hommes sont le dernier rempart d'un-e salarié-e virée sans cause réelle et sérieuse, mise à la rue sans indemnités et souvent sans même les documents légaux obligatoires pour toucher du chômage.

Comment faire alors pour payer son loyer, son électricité, son chauffage et nourrir ses enfants ?

Autre nouveauté particulièrement décriée : le plafonnement des indemnités, explication

Le plafonnement des indemnités ou dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, c'est un plafonnement évidemment au minima et particulièrement injuste en cas de licenciement abusif de la part d'une multinationale par exemple qui a beaucoup plus de ressources financières qu'une petite entreprise.

Ce plafonnement est injuste car en fonction de la situation du/de la salarié-e (si tu as des traites de maison, de voiture et surtout des enfants à nourrir) le préjudice subi est totalement différent d'un-e salarié-e sans charge de famille.

Egalement, les indemnités à payer par le patron indélicat sont différentes là aussi, s'il s'agit d'une PME d'une TPE, ou pire, par rapport à un groupe international générant des milliards de profits boursiers. Donc, chaque cas est différent et il est profondément injuste d'élaborer des barèmes.

Instauration de l'échevinage, qu'est-ce que c'est ?

L'échevinage, c'est le recours à des juges professionnels qui ont trop souvent démontré leur partialité anti-salariés/ées ; chaque juge prud'homal a en mémoire ces juges professionnels qui

ont donc trop souvent débouté des salariés/ées en ne retenant que des pièces à charge contre le/la salarié/ée et pire, les ont condamné à payer des indemnités pour les frais d'avocat du patron (qui lui, récupère la TVA).

Une contrainte supplémentaire pour le salarié requérant lors du bureau de conciliation :

La nécessité à présent pour le salarié de déposer pièces et conclusions dès le Bureau de Conciliation, ce qui complique encore plus les recours, et facilite la tentation d'abandon comme souvent en cas de litige avec le patron.

Cette nouvelle procédure va dissuader encore plus les salarié-ées à ne pas aller devant les Prud'hommes pour faire reconnaître les trop nombreux abus patronaux. Pour rappel, 99,9% des affaires sont à la demande de salarié-es licencié-es ou abusé-es... Bref, trouver un défenseur syndical ou un avocat pour préparer son dossier rapidement et avoir le temps d'aller chercher des attestations de collègues etc... Toute cette nouvelle procédure est sciemment mise en place afin de dégoûter le/la salarié/ée d'aller poursuivre son patron en justice.

Une nouvelle modalité de formation prud'homale :

La formation prud'homale sera à présent dispensée par des Cours d'Appel et par des juges souvent acquis à la cause patronale. Mettant ainsi en péril l'organisme PRUDIS de la CGT qui elle, dispense des formations très pointues et surtout avec le raisonnement CGT. Tout est fait et organisé pour que la CGT soit mise en position de faiblesse et que ses formations PRUDIS soient mises de côté alors que chaque camarade est enthousiasmé à la fin d'une formation militante et syndicale. Sans oublier que ces formations juridiques servent au quotidien dans la vie syndicale et militante.

Dans le cadre du renouvellement des conseils de prud'hommes en 2017, les conseillers ne seront désormais plus élus mais désignés sur proposition des organisations syndicales et patronales représentatives en fonction de leur audience respective. Ils seront nommés pour un mandat de 4 ans.

contentieux du travail met en œuvre la nouvelle

*de la carte judiciaire, l'instauration de l'avocat
l'instauration d'un barème de conciliation...*

*dossiers à traiter. Ce projet politique répond à
et à la réalisation de profits. À défaut, de pouvoir
employeurs veulent être «sécurisés juridique-
dehors de la présence du juge.*



Françoise Maréchal

Quelles incidences pour la CGT ?

Premier effet, une diminution particulièrement drastique du nombre de sièges alloués à la CGT (au vu de la représentativité nationale dans le privé), soit pour la Somme : moins 6 sièges au CPH d'Amiens, moins 4 sièges au CPH d'Abbeville et moins 3 sièges au CPH de Péronne, pour l'Aisne moins 5 sièges et pour l'Oise moins 12 sièges.

Je pense important de dénoncer la finalité de ne pas vouloir organiser d'élections prud'homales : éviter les votes CGT toujours plus nombreux. Cette désignation au vu des audiences respectives de chaque syndicat permet ainsi de baisser le nombre de sièges alloués à la CGT.

On comprend donc à présent pourquoi ce dernier mandat a été si long ; c'était tout simplement pour attendre ces résultats sur 4 ans. Au final pouvoir dire que la CFDT dépasse

(d'à peine 2 points d'ailleurs) le score de la CGT. Uniquement dans le privé car en cumulant les chiffres du public, la CGT est belle et bien toujours la première organisation syndicale du pays.

A l'heure actuelle, Les 1ères statistiques font ressortir une énorme baisse du nombre de saisines prud'homales, **environ moins 40%, ce qui est du jamais vu**. La seule explication, est cette nouvelle obligation à l'encontre des salariés, d'avoir un dossier déjà ficelé avant même de pouvoir saisir les Prud'hommes, et pour décourager quelqu'un il n'y a pas mieux !

Pôle Emploi : Une assemblée syndicale dynamique !

Le syndicat Pôle Emploi Nord Pas-de-Calais Picardie a tenu sa première assemblée générale, moins d'un an après avoir fusionné entre ses syndicats de Picardie et du Nord Pas-de-Calais, le 20 juin à Caudry.

Plus d'une centaine de camarades ont participé à cette assemblée dynamique, revendicative et pleine de bonne humeur dans le cadre fort agréable de la base de loisirs de Caudry, dans le Nord.

Il est vrai que les tableaux tracés par le secrétaire général Laurent Dubost dans son introduction avait de quoi réjouir les syndicalistes : nombre de syndiqués en hausse de 15% avec un taux de syndicalisation représentant en moyenne 5% de l'effectif titulaire.

Ces bons résultats sont le fruit d'un plan de travail méthodique, avec la mise en place de référents des territoires et l'organisation de réunions mensuelles dans chaque territoire avec les élus CGT, les syndiqués et les sympathisants.

C'est avec beaucoup de lucidité et de responsabilité qu'ils ont également discuté des points à améliorer en matière de syndicalisation des cadres, de meilleure implantation dans le Pas-de-Calais et dans l'Aisne. La nécessité de s'impliquer dans l'interpro à tous les niveaux, tout comme les luttes solidaires avec les privés d'emploi ont également reçu l'adhésion des participants.

Cette assemblée a également permis de saluer fraternellement en chanson le départ à la retraite de la camarade Michèle Carel, secrétaire à la communication du syndicat.



SG Sekurit à Chantereine Thourotte (60)

usine de production de vitrage pour l'automobile

Suite à l'appel de la CGT, 80 % du personnel de production s'est mis en grève le 14 mars. La direction a accepté de négocier (16 mars) sur la base des revendications de la CGT et des salariés ; embauche des CDD et intérimaires en CDI, réintégration du salarié licencié, création d'un pool de remplacement pour pallier à l'absentéisme, revalorisation des salaires et du pouvoir d'achat.

Suite aux négociations, au-delà des 5 embauches déjà obtenues par la CGT, 10 autres embauches de compétence en CDI se feront. Engagement est pris de reclasser le salarié dernièrement licencié sur un autre site. Ouverture de négociation pour une revalorisation de la prime de performance. Projet d'un pool d'absentéisme pour les remplacements. Reconnaissance du tutorat, réaffirmation des 10000 euros pour les locaux sociaux.

Des embauches au centre de distribution La Poste de Noyon (60)

Les postiers du centre de distribution de Noyon ont repris le travail le 7 juin. Ils s'étaient mis en grève, la veille, à l'appel de la CGT, afin de contester la charge de travail imposée par la distribution des plis électoraux, venant s'ajouter à des cadences déjà très difficile.

« Nous avons obtenu satisfaction sur l'ensemble des points », se réjouit Jérôme Pottier, secrétaire départemental de la CGT-Fédération des activités postales et de télécommunications (FAPT). Le syndicat a obtenu 10 renforts durant le déroulement des élections, ce qui déchargera les employés seniors et l'embauche de 3 CDI.



Verescence Abbeville (80)

Verescence est le leader mondial du flaconnage en verre pour les industries de la Parfumerie et de la Cosmétique avec une capacité de production d'un milliard de flacons par an.

Grâce à un savoir-faire verrier de plus de 120 ans et à une implantation géographique unique (4 sites de production pour le verre et 5 sites pour le parachèvement dans le monde dont 3 en France), Verescence fournit les plus grandes marques de l'industrie de la Parfumerie et de la Cosmétique.

Alertés par leurs élus CGT de la vente des machines et du maquillage des bons résultats en progression pour l'exercice 2015 (qui avait engendré des NAO insuffisantes) les salariés de l'entreprise Verescence ont débrayé à 95%, courant février. Grâce à leur action, ils ont obtenu :

- Un recalcul de la prime d'intéressement qui doit intervenir prochainement
- Le paiement du temps de débrayage

A ce jour, deux autres débrayages ont eu lieu, concernant la réorganisation autour de la reconstruction d'un four, projet présenté aux instances consultatives qui l'ont rejeté. Malgré tout la direction passe outre l'avis défavorable. Pour la CGT : « Les conditions de travail se dégradent, le mal-être au travail gagne ». Les représentants du personnel ont été reçus par la direction qui n'entend pas remettre en cause son projet. La CGT le déplore d'autant que : « Les salariés suggéraient la mise en place d'une ligne test ».

Pour tout complément d'information, merci de contacter la fédération verre et céramique, Nadine Czorny, membre de la CEF ; nadine.czorny@hotmail.fr

La campagne d'abonnement NVO continue !



Congrès CHRU Amiens : 2 abonnements NVO, 1 abonnement Vie Nouvelle, 3 livres vendus.

Alors n'hésitez pas à nous inviter lors de vos initiatives syndicales (assemblées, congrès, ...) !

Nous pouvons également vous proposer de tenir une table de vente des thés et tisanes 1336 en solidarité avec les scop'ti.



Engagée sur l'humain, Engagée sur le goût.



VENTE MILITANTE AU COMITÉ RÉGIONAL

Les produits de la marque Scop-TI sont raffinés et sélectionnés avec soin.

Engagée par nature, l'objectif de la coopérative Scop-TI est de favoriser la revitalisation et la réorganisation d'une filière courte en relation avec des producteurs locaux sans distinction régionale, en privilégiant tout le territoire français et en respectant les critères géographiques nécessaires à la qualité gustative de certaines plantes.

Nous espérons vivement contribuer à des revitalisations locales du tissu agricole et au développement d'une Agriculture Biologique de qualité française labellisée.

AFPA : une belle victoire syndicale, grâce à un travail en bonne intelligence des militants de la CGT

Le Conseil régional renonce à la suppression de la subvention pour l'hébergement et la restauration pour les privés d'emploi en formation à l'AFPA. Le prix du repas aurait été multiplié par deux (de 4 à 8 euros). Quant à l'hébergement il serait passé de 40 euros à 150 euros.

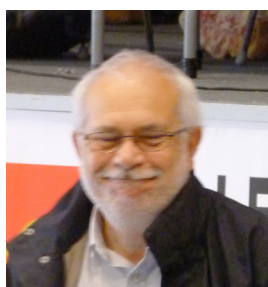
La décision initiale de supprimer cette subvention, venant après celle de résilier le contrat de Délégation de service public pour les formations «compétences-clés» dans l'ex-région du Nord Pas-de-Calais, allait priver nombre de privés d'emploi de la possibilité de s'engager dans une formation professionnelle.

Ce sont les interventions coordonnées des militants CGT, qui ont amené Xavier Bertrand à reculer :

- Interventions au CESER, en particulier au cours de la séance plénière du 25 avril : intervention dans le débat, déclaration du groupe CGT sur le Canal Seine-Nord-Europe, au sujet de la formation des futurs salariés du chantier. En commission C8 (le 27 avril, dans la discussion sur le processus de dé-mandatement de mesures antérieurement décidées par les deux ex-Conseils régionaux du NPdC et de Picardie.
- Initiatives des militants CGT AFPA : déclaration CGT en Comité régional d'établissement, distribution d'un tract CGT aux salariés et aux stagiaires dans les Centres de formation de la région, décision d'une première intervention unitaire CGT-CFDT-SUD AFPA auprès du Conseil régional.

Encore une fois, la lutte paie, surtout quand elle s'inscrit dans une démarche réfléchie. Xavier Bertrand a dû vite se rendre compte que cette décision, au départ «furtive», ne passerait pas inaperçue et qu'il aurait des difficultés à la justifier alors que la formation des demandeurs d'emploi («ceux qui en ont le plus besoin») est considérée quasi unanimement comme une priorité.

Et, bien entendu, la lutte continue pour la reconstruction d'un véritable service public de la formation professionnelle, pour l'égalité d'accès à un service de qualité et pour l'ensemble de nos revendications.



Jacques Coudsi,
mandaté CGT CESER,
retraité AFPA

ÉCLA~TS

ÉCHANGE COOPÉRATION LOISIRS
ANIMATION ~ TOURISME SOCIAL

L'association ECLA-TS a tenu son assemblée générale le 22 mai dernier à Villeneuve d'Ascq.

Cette association au service des salariés, quelle que soit la taille de son entreprise, du privé comme du public, de leur CE, COS ou CASC là où cela existe, a pour objectif de faire vivre notre revendication du droit aux vacances, de l'accès à la culture, au sport et aux loisirs pour tous, l'accès pour tous aux droits aux vacances de qualité, et donc de développer le tourisme social.

Les débats ont permis de réaffirmer le besoin de développer l'activité de l'association, sur tous les nouveaux territoires de développement, mais aussi de mieux faire connaître son existence auprès de nos organisations, nos élus CE, nos syndiqués afin qu'ils se l'approprient en y adhérant. Ainsi a été décidé d'une réactualisation, des outils de communication sous tous supports notamment, au travers des Nouvelles Technologies de la Communication et de l'Information (NTIC).

**Avec l'UNAT et l'ANCAV-TT,
ECLA-TS organise les premières journées
du tourisme alternatif
le vendredi 13 et le samedi 14 octobre 2017
au Parc d'Olhain, Maisnil-lès-Ruitz
dans le Pas de Calais.**

La première journée sera plus tournée en direction des élus CE-COS-CASC. Le samedi vous êtes invités à venir en famille profiter de cette initiative, dans une ambiance festive et conviviale avec et des animations proposées par le parc.

Pour plus d'informations,
contacter ECLA-TS au :

03 20 05 10 12



Parc
OLHAIN

13 & 14
OCTOBRE
2017
10h > 18h

**ENTRÉE
GRATUITE**

**TOMBOLA
GÉANTE & GRATUITE**

des semaines de
vacances à gagner !



Les journées
**DU TOURISME
ALTERNATIF**

— DÉBATS • FORUM —
PLUS DE 40 EXPOSANTS • MARCHÉ RÉGIONAL BIO

1^{ère} édition régionale

Deux jours de folie pour toute la famille !

Restauration légère sur place.

Tarifs réduits pour manèges et jeux dans le cadre de la participation
aux journées du tourisme alternatif